

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 16 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 16 avril à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de la MJC à Bégard le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (*suppléant*) ; AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOETE Cécile ; BOULANGER Servane ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; THOMAS David (*suppléant*) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

CHAPPÉ Fanny à DUMAIL Michel ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; JOBIC Cyril à SCOLAN Marie-Thérèse ; KERHERVE Guy à GOUDALLIER Benoît ; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent ; LE JANNE Claudie à LE BLEVENNEC Gilbert ; LE LAY Tugdual à LE GOFF Philippe ; MOZER Florence à ROLLAND Paul ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; CONNAN Guy ; DUPONT Frédéric ; HERVÉ Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LOZAC'H Claude ; PIRIOU Claude ; QUENET Michel ; RASLE-ROCHE Morgan ; SALOMON Claude ; VAROQUIER Lydie ; ZIEGLER Evelyne.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	60
Procurations	09
Votants	69
Absents	19

DEL2024-04-077

VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE A L'ASSOCIATION DES PAYSANS POUR LE DÉVELOPPEMENT INTER-PROFESSIONNEL (APDIP) MADAGASCAR

A Madagascar, l'APDIP est une association reconnue dans la région Bongolava comme un des interlocuteurs principaux sur le sujet du développement agricole. Elle a pour objectif principal d'améliorer les conditions de vie des paysans par le renforcement des capacités de production des paysans (formation, conseil) et en apportant différents services répondant aux besoins des membres (approvisionnement groupé, vente groupée, etc....).

Pour rappel, le projet entre l'APDIP et l'Agglomération porte sur la diffusion de techniques agricoles (transfert d'expériences et de savoirs de paysans à paysans par le biais de techniciens puis de « paysans-relais » en vue d'améliorer les capacités de production) et plus particulièrement l'amélioration des productions semencières (acquisition par les exploitants agricoles locaux d'une autonomie dans la sélection, production et multiplication des semences). L'APDIP accompagne ainsi l'émergence et le développement de groupes de paysans sur la commune de Maritampona, partenaire de Guingamp-Paimpol Agglomération, afin de leur permettre d'améliorer leurs techniques de production en riziculture, maraîchage, élevage porcin et avicole, pisciculture, en semences.

Vu la convention signée le 13 avril 2021 pour 3 ans avec l'Association des Paysans pour le Développement Interprofessionnel à Madagascar (APDIP) en lien avec l'association Agriculteurs Français et Développement International Bretagne (AFDI Bretagne) ;

Vu l'avenant n°1 adopté par DELBU2024-03-016 et actant la prolongation de la convention jusqu'au 31 décembre 2024 afin de permettre la continuité des actions engagées par l'APDIP dans le cadre de la convention ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve le versement en 2024 à l'APDIP d'une subvention pour un montant total de 9 970 €, correspondant au solde 2023 et au versement annuel sur la période avril-décembre 2024.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Yannick ECHEVEST

